



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bâtiments agricoles

Question écrite n° 38947

Texte de la question

Dans un département comme le Cantal qui reste à la pointe en matière d'installation de jeunes agriculteurs - installations aidées par l'Etat ou installations non aidées - le problème de la construction des bâtiments d'élevage reste une préoccupation majeure, d'autant que l'altitude moyenne du département, qui avoisine les 1 000 mètres, crée bien entendu des contraintes climatiques tout à fait spécifiques sur le territoire national. Les listes d'attente pour les crédits d'Etat concernant ces bâtiments d'élevage restent très longues et freinent l'installation de beaucoup de jeunes. En 1999, une dotation supplémentaire a certes été accordée par le Ministère de l'Agriculture et l'effort financier, au titre de l'année 1999, n'est donc pas négligeable mais il ne suffit pas pour répondre aux besoins et aux aspirations légitimes de nos agriculteurs. M. Alain Marleix demande donc à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser le niveau de crédit envisagé pour ces bâtiments d'élevage pour l'année 2000 et s'il peut lui donner des éléments sur la façon dont il entend réduire rapidement les délais d'attente insupportables pour beaucoup de jeunes, notamment.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire rappelle qu'une dotation supplémentaire a été accordée au département du Cantal en 1999 pour financer l'aide aux bâtiments d'élevage. L'évaluation faite par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Cantal avait fait état d'un besoin de 3,24 millions de francs qui ont été couverts à 40 % par une délégation d'autorisation de programme effectuée en octobre 1999. En attribuant au niveau national une enveloppe de 90,8 millions de francs d'autorisation de programme, pour les bâtiments d'élevage en zone de montage, il avait été possible de réduire significativement les files d'attente. Ainsi, pour le Cantal, les files d'attente qui s'élevaient à 4,3 millions de francs fin 1998 étaient estimées à 2,2 millions de francs fin 1999. Cet effort sera maintenu en l'an 2000 et sera porté plus particulièrement sur les quelques départements ayant encore à résorber d'importantes files d'attente. Le Cantal pourra bénéficier de cet effort particulier.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38947

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7202

Réponse publiée le : 1er mai 2000, page 2719